

Motion des personnels réunis avec le SNUDI FO 63

Les personnels, réunis le 30 mai 2024, à l'initiative de FO sur le thème : « inclusion scolaire systématique » considèrent que la situation de maltraitance institutionnelle et de mise en danger des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion systématique et au manque de soins ne peut plus durer !

Les personnels (AESH, enseignants, enseignants spécialisés, personnels hospitaliers, personnels médico-sociaux...) qui subissent des violences physiques, verbales et psychologiques, ont témoigné de leurs conditions de travail. Tous ont fait un bilan catastrophique de la politique d'inclusion scolaire systématique, aussi bien pour les élèves notifiés et leurs familles que pour les personnels et les autres élèves de la classe.

Ils ont pris connaissance que le gouvernement envisage de publier un décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositifs intégrés des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui a pour objet de généraliser l'externalisation des classes de ces établissements dans les écoles et les établissements scolaires, tout comme ils ont pris connaissance de l'article 53 de la loi de finances 2024 instaurant les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui auraient désormais la responsabilité de définir le quota d'heures des aides humaines. Cela va à l'encontre de la mission d'évaluation indépendante des besoins et compétences de chaque enfant garantie par la MDPH, dans une pure logique budgétaire. Ils considèrent que cette politique entraîne même la négation du handicap et l'exclusion des élèves, qu'elle aboutira à la fermeture de milliers de postes d'éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs et tous les personnels travaillant dans les structures spécialisées et adaptées. Ils considèrent qu'elle place tous les personnels des écoles et des établissements dans des situations insupportables. Nous refusons ces projets destructeurs qui fragilisent les structures spécialisées et font avancer l'inclusion systématique à marche forcée dans le cadre de l'Acte 2 de l'école inclusive.

Nous le réaffirmons, la pédagogie ne peut se substituer aux soins. Chaque élève en situation de handicap doit pouvoir bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à ses besoins.

Nous exigeons le retrait de ces textes.

Et réaffirmons les revendications suivantes :

- Défense de l'enseignement spécialisé et adapté et retour à une vraie formation pour les collègues qui en font la demande ;
- Maintien et création de postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive et de l'article 53 instaurant les PAS ;
- Création d'un statut de fonctionnaire et octroi d'un vrai salaire pour les AESH ;
- Recrutement d'AESH et augmentation des moyens humains à hauteur des besoins.

Nous mandatons la FNEC FP FO 63 pour :

- Faire connaître cet appel aux autres organisations syndicales et associations de parents d'élèves afin que ces revendications soient appuyées en commun à tous les niveaux ;
- S'associer aux réunions organisées par le Comité Régional de l'Action Sociale et proposer des audiences communes avec le Syndicat Départemental de l'Action Sociale (SDAS) auprès du Rectorat et de l'ARS ;
- Soutenir la mobilisation du 5 juillet prochain de l'Action Sociale.

Nous invitons les collègues dans les réunions syndicales et dans les écoles et établissements à relayer et soutenir ce mandat et à envisager toutes initiatives pour faire aboutir ces revendications, si possible, dans l'unité la plus large possible.